

Tables rondes 2018
«Hier sous tutelle, demain en réhabilitation» - Jeudi 18 octobre, 20h
Compte-rendu de la soirée

Pour cette 3^e et dernière table ronde de l'année, cinq intervenants de différents milieux ont échangé sur le thème des personnes sous tutelle (curatelle au sens juridique), des processus de réhabilitation qui leur sont proposés et de leur succès, le tout emmené par la modératrice **Sylvie Chevalier** (forcoms).

- **Patrick Excoffier**, bénéficiaire aujourd'hui uniquement de mesures de curatelle administrative (ancien résident de la Fondation Domus)
- **Célia Darbellay**, avocate-notaire à Martigny, membre du Conseil de fondation Domus
- **Frédéric Luy**, responsable administratif du Service intercommunal de la curatelle de Martigny, curateur et membre du Conseil de fondation Domus
- **Danièle Spagnoli**, psychologue et psychothérapeute, coordinatrice cantonale du dispositif RESSORT du CHUV (Réseau de soutien et d'orientation vers le travail)
- **Rico Meyer**, président de la Commission cantonale valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap



La curatelle, sur le terrain

Célia Darbellay: Le Droit de la protection de l'adulte et de l'enfant a été révisé en 2013 en vue d'unifier le système au niveau suisse (même si les compétences restent cantonales), de tendre vers davantage de professionnalisation et de favoriser la prise d'autonomie des personnes protégées. Depuis, la tutelle telle qu'on la connaissait est réservée aux mineurs. Pour les adultes on parle de curatelle, dont il existe cinq degrés: la curatelle d'accompagnement, la curatelle de représentation, la curatelle de gestion, la curatelle de coopération, et la curatelle de portée générale, la plus restrictive, qui prive la personne de ses droits civils (autorité parentale, droit de vote, etc.).

Frédéric Luy: Avec la nouvelle loi, les APEA (Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte) ont succédé aux chambres pupillaires. Elles prononcent les mesures, et les services de curatelle les appliquent en agissant sur mesure, au plus près de la personne concernée. A Martigny, nous avons 400 dossiers pour 400 mesures de curatelle différentes.

Patrick Excoffier: J'étais entré à la Fondation Domus en 2006, je suis ressorti en 2010, et depuis lors j'habite dans un appartement, à l'extérieur. J'avais demandé des mesures de curatelle afin de décharger ma maman de la charge administrative qu'elle assumait pour moi. Mais je progresse à vitesse grand V. Aujourd'hui je vois mon curateur une fois par mois pour faire les paiements, voir ce qu'il y aurait d'autre à faire, et depuis un mois je gère les achats pour manger ainsi que la voiture, et ça se passe très bien. Je suis transporté d'émotions de bien-être et d'espoir.



La réinsertion

Danièle Spagnoli: La mission du dispositif RESSORT consiste à détecter les personnes qui pourraient, suite à un problème de santé traité chez nous, vivre des difficultés psychiques propres à les empêcher de retrouver le chemin du travail. Nous étions 3 en 2009, nous sommes 25 désormais sur l'ensemble du canton, éducateurs, assistants sociaux, etc. Au centre de notre action se situe le candidat (au travail), et nous travaillons en réseau autour de lui. Deux conditions pour bénéficier du dispositif: pouvoir travailler à 50% ou plus, et être suivi sur le plan psy par un thérapeute. Notre taux de succès est de 20 à 42%, ce qui peut être considéré comme relativement faible, mais il y a une forte pression de l'entourage pour que les personnes victimes de troubles psy re-travaillent, or souvent elles n'y sont pas prêtes ou ne peuvent pas.

Dans le public: En Valais, l'Office AI joue également un rôle dans la réinsertion. Nous avons d'ailleurs cette année remis un prix de la réadaptation dans le cadre de la Foire du Valais. Des coaches travaillent à cette mission en lien étroit avec les employeurs et le réseau. Et plus le curateur est professionnel, plus la collaboration est efficace et le succès présent.

Frédéric Luy: Nous travaillons à la réinsertion en partenariat avec des institutions comme la Fondation Domus, Emera, Le Tremplin, etc. mais ça n'est jamais simple.

Rico Meyer: La réinsertion est importante, car c'est souvent autour du travail que les choses se structurent. Mais c'est aussi l'affaire des employeurs.

Patrick Excoffier: Je suis peintre en bâtiment de formation, mais j'ai fait mon apprentissage à l'Orif, où j'ai obtenu la mention «très bien». J'ai essayé la voie normale, mais ça allait trop vite. Ma difficulté à gérer les émotions provoquait, en plus du stress des chantiers, un stress additionnel, et je ne répondais plus aux exigences.

Aujourd'hui je travaille à 50% à l'atelier bois de feu de Domus, et le rythme me convient, car il n'est plus axé sur la rentabilité, même si on a parfois des «coups de bourre». Et puis j'ai un entourage qui me soutient, avec ma mère, mes amis, et mon curateur Norbert Perren, qui d'ailleurs vous salue de Majorque, et avec lequel j'ai un lien de confiance très fort, avec un grand A.

Le rôle de la commission cantonale

Rico Meyer: Notre commission compte 13 membres, médecins, psychiatres, représentants d'institution, association, etc. Tous représentent le handicap sous un certain aspect. Nous travaillons dans l'ombre et avons notamment pour mission de faire le lien entre le Conseil d'Etat – dont nous dépendons directement – et le terrain.

Le rôle du stress, du marché du travail, des employeurs, la transparence

Danièle Spagnoli: Les conditions de travail se sont dégradées au cours des 20 dernières années. L'automatisation et informatisation ont provoqué une accélération générale. Aujourd'hui il est impératif non seulement d'être qualifié pour son poste, mais aussi de ne pas avoir de problème en expression écrite, de faire preuve de savoir-être, de polyvalence, etc. Fini le temps où l'on pouvait placer quelqu'un pour déplacer des caddies à la Migros. Il était pourtant valorisé, travaillait en lien avec d'autres personnes, etc. Aujourd'hui il devrait faire 5-6 choses (caisse, commandes, stockage, etc.). Difficile d'avoir toutes ces compétences. Le monde du travail devient de plus en plus excluant. D'ailleurs, je pense que les troubles psychiques ne sont pas forcément en augmentation, mais ils se voient davantage.

Le chemin de la réinsertion est malgré tout possible. Certains employeurs sont sensibles à cet état de fait et agissent à leur niveau, et les travailleurs doivent eux aussi progresser, apprendre à poser des limites, verbaliser, s'intégrer, etc.

Il faut dire que la problématique psychique touche 1 personne sur 2 au moins une fois dans la vie de manière lourde ou légère. Tous les employeurs ont donc des gens victimes de troubles psychiques dans leurs rangs, mais ils ne le savent pas!

Frédéric Luy: La transparence est une donnée importante. Certains préfèrent que leur patron ne sache pas, mais nombreux sont les employeurs à épauler leur collaborateur.

Célia Darbellay: Le mot curatelle fait peur, mais il y a vraiment des niveaux très différenciés, et les gens, employeurs y compris, sont mal informés.



De la professionnalisation des APEA, curatelles

Danièle Spagnoli: Sur Vaud, il y a encore peu, tout le monde pouvait être désigné d'office. Peut-être que pour une dame âgée, placée en EMS, cela suffit, mais j'avais été per-

sonnellement désignée il y a quelques années, et après 3-4 mois de curatelle, j'ai dû demander à ce que la personne soit confiée à un professionnel, ce qui fut fait. Il s'agissait d'une jeune femme victime d'un gros trouble psychiatrique non soigné, avec 4 enfants en foyer, etc.

Frédéric Luy: Les curateurs sont essentiellement des gens issus du monde social. A Martigny, notre équipe de 8 curateurs (7 EPT) intègre des assistants sociaux, juriste, Master en sciences sociales, personnes issues du monde économique et commercial, etc. L'équipe est pluridisciplinaire et nous pratiquons le partage de compétences. Mais on le voit dans l'actualité récente, en cas d'erreur de gestion (oubli de demander des remboursements, prestations complémentaires, etc.), on peut rapidement être accusé de faute grave.

Célia Darbellay: On constate effectivement que les cas sont de plus en plus complexes, les APEA produisent des consignes parfois compliquées à mettre en œuvre, qui doivent être interprétées. Or on est en train de décider de la vie de certaines personnes, on ne peut pas agir avec légèreté.

Y'a-t-il un organe de contrôle?

Frédéric Luy: Pour les curatelles de gestion et de représentation, qui représentent l'essentiel de nos cas, nous tenons une comptabilité, qui est remise à l'APEA avec notre rapport. Ces éléments sont contrôlés.

Du nombre des APEA

Frédéric Luy: Sur Vaud il y a 7 APEA pour tout le canton. En Valais, malgré certains regroupements on en a encore 23! Or ce sont surtout les cas les plus complexes qui arrivent chez les APEA, puis chez nous, car les gens cherchent d'abord à se débrouiller avec quelqu'un de la famille. Je ne parle même pas du temps que prennent les transferts de dossier à chaque fois qu'un pupille déménage... Des regroupements sont encore souhaitables.

Conclusion

Rico Meyer: Je note un certain nombre d'éléments. D'abord positifs, la réinsertion est en marche, les mesures existent, et cela fonctionne pour beaucoup de gens. Je note cependant également que:

- la stigmatisation pose un problème tant aux bénéficiaires qu'aux curateurs, et qu'un effort d'information devrait être fait dans ce sens;
- les APEA devraient se rassembler encore, 23 c'est sans doute encore trop, et cela pose des problèmes notamment lors de déménagements, il s'agit de laisser l'autonomie aux communes tout en remontant peut-être le contrôle au niveau cantonal.



Philippe Besse, directeur de la Fondation Domus: «On le voit, notre société et le monde de l'emploi se complexifie, la prise en charge des personnes sous curatelle également, et pour ce faire de plus en plus de compétences sont nécessaires, de responsabilités aussi. Le grand cœur ne suffit plus...
Merci aux intervenants, à la modératrice qui a géré tout cela avec brio, et au public.»